

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Proposition de démarche | 4 |
| Quelques dangers et risques | 5 |
| Questionnaire facultatif de sensibilisation | 6 |
| Aide sur l'Unité De Travail (document de transcription) | 7 |
| Exemples d'Unités De Travail 1 (description chronologique) | 8 |
| Exemples d'Unités De Travail 2 (description par tâches) | 9 |
| Exemples d'Unités De Travail 3 (description par lieu) | 10 |

EXTRAITS DE LA REGLEMENTATION

La directive n° 89/391/CEE place l'évaluation des risques professionnels en tête des principes fondamentaux de la protection des travailleurs, dès lors que les risques n'ont pu être évités.

Le décret du 5 novembre 2001 complété par la circulaire D.R.T. du 18 avril 2002 oblige le chef d'établissement à transcrire dans un document les résultats de l'évaluation et propose aux chefs d'établissements une démarche d'évaluation, a priori, des risques professionnels.

Le Code du travail impose aux entreprises et aux établissements publics d'évaluer les risques professionnels afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour **assurer la sécurité et la santé des salariés**. A compter du 7 novembre 2002, ces mesures doivent être consignées dans un document , le « **Document Unique** ».

Le programme annuel de prévention 2008-2009 (Education nationale) dans le Bulletin Officiel n° 37 du 2 octobre 2008.

Proposition de démarche

① Préparer la démarche

- Sensibiliser et informer tous les personnels de l'école sur le Document Unique de l'évaluation des risques professionnels. Pour les grandes structures, utiliser le document page 6.
- Constituer éventuellement des groupes de travail.
- Elaborer une stratégie de mise en œuvre et planifier la démarche.

② Evaluer les risques

- Compléter l'Unité De Travail de l'école.
- Chaque groupe de travail peut éventuellement décrire une partie de ce document.
- Etablir un échéancier.

③ Déterminer les mesures de prévention

- Proposer pour chacun des risques, les actions de prévention les plus adaptées, permettant de supprimer ou de diminuer le risque en s'inspirant des principes généraux de prévention et en tenant compte de leur ordre d'importance (voir ci-dessous).
- Répartir les tâches en déterminant pour chacune des actions retenues celles pouvant être réalisées en interne, celles dépendant du Propriétaire (collectivité territoriale/mairie) et enfin celles du ressort de l'Employeur (I.A.) (cochet le document 2).
- Formaliser les délais d'exécution et les responsables chargés des actions internes de prévention.

④ Mettre en œuvre et transmettre les mesures de prévention

- Mettre en œuvre les actions de prévention en interne.
- Transmettre à l'I.E.N et à l'A.C.M.O. de circonscription une copie de l'Unité de Travail (par le directeur ou la directrice).
- Informer l'ensemble du personnel des remédiations effectuées et/ou à effectuer lors du Conseil d'école.

⑤ Ré-évaluer les risques

- Réévaluer l'Unité de Travail afin de vérifier que le niveau de risque a effectivement baissé ou disparu.
- S'assurer de la stabilité dans le temps des mesures de prévention.

Cette étape sera effectuée tous les ans ou lors de tout aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail.



Avant de déterminer les moyens de prévention, toujours avoir à l'esprit les **principes généraux de prévention** (Code du travail Article L. 230-2) classés par ordre d'importance :

- 1° Éviter les risques ;
- 2° Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- 3° Combattre les risques à la source ;
- 4° Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- 5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- 6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- 7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants « notamment en ce qui concerne les risques liés au harcèlement moral, tel qu'il est défini à l'article L. 122-49 » ;
- 8° Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- 9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Quelques dangers et risques

Chute de plain-pied : sol glissant ou inégal, petite marche, estrade, sol dégradé, passage encombré par l'entreposage d'objet divers.

Chute de hauteur : zone présentant des parties en contrebas (escalier, fosse, cuve, ...), accès à des parties hautes (armoires, étagères, ...), utilisation de dispositifs mobiles (escabeau, ...), utilisation de moyens de fortune (chaise, ...).

Manutention manuelle : manutention de charge de masse unitaire élevée, manutention effectuée de façon répétitive et à cadence élevée, charge difficile à manutentionner (grande dimension, ...), mauvaises postures imposées, ou prises par le personnel (dos courbé, charge éloignée du corps, ...).

Circulation : existence de zones de circulation commune aux usagers et aux véhicules, voie de circulation dangereuse (étroite, en pente, état de surface dans l'enceinte de l'école ...), zone de manœuvre dangereuse, cheminement à l'extérieur de l'école (salle de sport, musée, ...).

Effondrements et chutes d'objets : objets stockés en hauteur, matériaux en vrac, travaux effectués simultanément à des hauteurs différentes.

Machines et outils : partie mobile accessible aux usagers, fluide ou matière pouvant être projetés, utilisation d'outils tranchants (massicot, photocopieuse, fours, plaques électriques).

Le bruit : bruit émis de façon continue (machines, compresseurs, moteurs..., bruit impulsif et répétitif causé par des machines et des outils travaillant par chocs, échappements d'air comprimé ...).

Produits, émissions et déchets : utilisation de produits avec son pictogramme associé, émission de gaz ou de produit volatile (colle, peintures, ...), émission de poussières (craie, ...), présence de micro-organismes (moisissures, ...), agents infectieux dans le cadre d'expérimentations (aquariums, vivariums, serres, ...).

Incendie, explosion : utilisation de produits inflammables (bois, papier, ...), création d'atmosphère explosive avec l'air (solvant, bombe aérosol, ...), mélange de produits incompatibles ou stockage dans leur proximité.

Électricité : conducteur nu accessible aux usagers, matériel défectueux, installation non conforme.

Éclairage : poste de travail insuffisamment éclairé pour l'activité exercée, éclairage inadapté au travail nécessitant la perception de formes, poste de travail présentant des zones éblouissantes (rayonnement du soleil, ...), zone de passage peu ou pas éclairée.

Utilisation d'écran : rayon lumineux arrivant sur l'écran provenant de l'éclairage naturel..., mobilier ne permettant pas l'adaptation à la morphologie de l'utilisateur, ...

Ambiances climatiques : température inadaptée, poste de travail exposé aux intempéries, à des courants d'air..., ambiance chaude (vitres exposées au soleil, défaut de ventilation ...), ambiance froide (défaut d'isolation, ...).

Hygiène : absence de moyens nécessaires pour permettre l'hygiène corporelle des usagers, absence de moyens et de personnels pour les premiers soins (blessures bénignes), non-prise en compte des règles d'hygiène pour la mise en oeuvre des produits alimentaires (goûters festifs, ...).

Intervention d'une entreprise extérieure : utilisation des services extérieurs pour l'entretien, le nettoyage des locaux ou des travaux en présence du personnel, méconnaissance des risques liés à la coactivité.

Manque de formation : formation de base des usagers insuffisante pour la compréhension des instructions données, de la signalisation et des consignes; formation incomplète des usagers aux postes de travail pour effectuer des opérations correctement et dans de bonnes conditions de sécurité; en cas d'accident, pas de personnel formé pour porter les premiers secours à un blessé.

Risque routier : kilométrage annuel parcouru important; contraintes liées à l'organisation du travail et des déplacements.

Ergonomie : inadaptation des postes de travail, des machines, des outils... aux caractéristiques et aux aptitudes des usagers.

Stress : exigences élevées combinées à un faible niveau d'initiatives et à une absence de participation à la finalité du travail.

Protection individuelle : protection individuelle inadaptée, non portée, non entretenue (blouses, gants, ...).
(liste non exhaustive)

Aide pour la réalisation des fiches " Unité de Travail "

ETAPE 1

Décrire les phases de travail

Cette colonne contient la description des tâches effectivement réalisées et/ou des lieux où sont pratiquées les activités professionnelles. C'est une description du travail réellement effectué.

Cette transcription permet de prendre du recul sur ses pratiques professionnelles.

Chaque phase peut aboutir à la description d'un ou plusieurs dangers.

ETAPE 2

1) Décrire les dangers ou les situations dangereuses

Danger : source potentielle de dommage. Propriété ou capacité intrinsèque d'un équipement, d'une substance, d'une méthode de travail, de causer un dommage pour la santé des travailleurs.

Situation dangereuse : Situation dans laquelle un accident est possible du fait de la présence d'un individu à proximité d'un ou plusieurs dangers.

2) Décrire les risques associés aux dangers évoqués et éventuellement les dommages.

Risque : Conséquence et/ou dommage plus ou moins probable auquel est exposée une personne soumise à un danger. Combinaison de la probabilité de survenue d'un dommage et de la gravité de ce dommage.

Dommage : Blessure physique ou atteinte à la santé.

ETAPE 3

Evaluer les risques en fonction de deux critères : fréquence et gravité.

| | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---------------|------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|---|
| Fréquence (F) | 1 fois par mois | 1 fois par semaine | 1 fois par jour | plus d'une fois par jour |
| Gravité (G) | peu ou pas de dommages | dommages sans arrêt de travail (A.T.) | dommages réversibles Avec A.T. | Dommages irréversibles (incapacité partielle, totale ou décès). |

Calculer le niveau de risque en multipliant la fréquence par la gravité.

Remarques :

Les deux critères sont suffisants pour une première évaluation des risques. Il est cependant possible d'utiliser d'autres critères, par exemple :

| | | |
|--|--------------------------------------|---------------------------------------|
| - nombre de personnes soumises au risque : | 1 : 1 seule personne | 2 : tous les occupants du local |
| | 3 : tous les occupants du bâtiment | 4 : tous les salariés de l'école |
| - probabilité : | 1 : très improbable | 2 : improbable |
| | 3 : probable | 4 : très probable |
| - formation : | 1 : pas de formation | 2 : formation générale et annuelle |
| | 3 : formation spécifique et annuelle | 4 : formations spécifiques régulières |

ETAPE 4

1) Décrire les mesures de prévention utilisées et proposées.

2) Déterminer les actions internes de prévention, relatives au propriétaire et/ou celles propres à l'employeur.

ETAPE 5

Compléter les colonnes de suivi en notant la date de transmission des mesures de prévention ou leur date de réalisation. Elle permet de faire le point sur l'avancée de la mise en œuvre.

Unité de travail 1
(description chronologique)

| ETAPE 1 | ETAPE 2 | | ETAPE 3 | | | ETAPE 4 | | | ETAPE 5 | | | |
|---|---|---|-------------------|----------|--------------|------------------------------|------------------------------------|------------------------------|---------------------|------------------|----------------------|-----------------|
| Phases de travail Activités professionnelles | Dangers ou situation dangereuse | Risques (éventuellement dommage) | Evaluation | | | Mesures de prévention | | Actions de prévention | | | Suivi (dates) | |
| | | | F | G | F x G | Utilisées | Proposées | Internes | Propriétaire | Employeur | Transmise | Réalisée |
| Entrée dans l'école | Sol inégal | Chute de plain-pied | 4 | 1 | 4 | Aucune | Ragréage du sol | | X | | | |
| Accueil des élèves | Bousculade | Chute de plain-pied | 3 | 1 | 3 | Consignes | Education des élèves | X | | | | |
| Mise en œuvre d'actions pédagogiques au sein de la classe | Posture inadaptée lorsque l'on est penché sur la table d'un élève | Activité physique (lumbago) | 4 | 2 | 8 | | Formation « gestes et postures » | | | X | | |
| B.C.D. | Présence de fiches multiprises et de prolongateurs | Surcharge électrique Risque incendie | 3 | 2 | 6 | | Ajouter des prises supplémentaires | | X | | | |

Document Unique d'évaluation des risques professionnels premier degré

Unité de travail 2
(description par tâches)

| ETAPE 1 | ETAPE 2 | | ETAPE 3 | | | ETAPE 4 | | | | | ETAPE 5 | |
|---|---|--|------------|--------|--------|--|--|-----------------------|--------------|-----------|---------------|----------|
| Phases de travail Activités professionnelles | Dangers ou situation dangereuse | Risques (éventuellement dommage) | Evaluation | | | Mesures de prévention | | Actions de prévention | | | Suivi (dates) | |
| | | | F | G | F x G | Utilisées | Proposées | Internes | Propriétaire | Employeur | Transmise | Réalisée |
| Encadrement d'activités sportives avec les élèves | Aide à la réception d'un élève Démonstration sur matériel existant (corde) | Activité physique (coup) Chute d'objet | 2 1 | 2 3 | 4 3 | Formation | Formation supplémentaire Connaissance de la conformité des Matériel | X | | X | | |
| Activité pédagogique culinaire au sein d'une classe | Utilisation de matériels de cuisson dans un local non adapté | Risque électrique (Électrisation, électrocution) | 1 | 4 | 4 | Utiliser les locaux adaptés existants (formaliser) | | X | | | | |
| Émanation de produits dangereux utilisés par le personnel ATSEM | Utilisation de produits dangereux | Risque chimique (intoxication, irritations) | 4 | 2 | 8 | Présence des Fiches de Données de Sécurité | Changer de produits d'entretien | | X | | | |
| Soin d'un élève blessé sans gants | Contact avec agent infectieux ou un malade | Risque micro-biologique (maladie) | 1 | 3 | 3 | | Formation et/ou recyclage S.S.T. | | | X | | |
| Utilisation de la photocopieuse dans local non ventilé | Génération d'ozone en lieu clos | Risque chimique (Irritations pulmonaires) | 4 | 1 | 4 | Aucune | Ventilation du local | | X | | | |
| Restauration dans la salle de réunion ou de classe | Mobilier inadapté pour la restauration | Risque micro-biologique (Intoxication) | 3 | 2 | 6 | | Interdire de se restaurer sur le lieu de travail | X | | | | |
| Sanitaires personnels | Absence de lavabo | Risque micro-biologique (maladie) | 4 | 2 | 8 | Aucune | Installation d'un lavabo | | X | | | |

Unité de travail 3

(description par lieu)

| ETAPE 1 | ETAPE 2 | | ETAPE 3 | | | ETAPE 4 | | | ETAPE 5 | | | |
|--|--|---|------------|---|-------|-------------------------------------|---|-----------------------|--------------|-----------|---------------|----------|
| Phases de travail Activités professionnelles | Dangers ou situation dangereuse | Risques (éventuellement dommage) | Evaluation | | | Mesures de prévention | | Actions de prévention | | | Suivi (dates) | |
| | | | F | G | F x G | Utilisées | Proposées | Internes | Propriétaire | Employeur | Transmise | Réalisée |
| Salle informatique | Température importante les jours de soleil | Ambiance climatique (température excessive) | 2 | 2 | 4 | Rideaux | Mise en place de volets | | x | | | |
| Toilettes | Manque d'hygiène | Risque micro-biologique (maladie) | 4 | 2 | 8 | Aucune | Entretien régulier | | x | | | |
| Déplacements extérieurs (salle de sport, musée, ...) | Circulation automobile importante avec surveillance des élèves | Risque routier | 2 | 3 | 6 | Port d'un gilet rétro-réfléchissant | Etre accompagné par un personnel supplémentaire | x | | | | |
| Escaliers | Marches glissantes en temps de pluie | Chute de hauteur | 4 | 3 | 12 | Aucune | Réfection des marches | | x | | | |